Développer les cellules et sections d'entreprise :

Notre section d'entreprise fait le constat d'un frein important à son développement : nombre de communistes qui pourraient y militer ne le font pas car déjà adhérent d'une autre section, locale. De même, notre section a du mal à trouver sa place lors d'élections locales, nos adhérents votant dans des lieux très divers, avec des configurations électorales parfois différentes.

Aussi, nous faisons la proposition d'un changement statutaire important : permettre à chaque adhérent de s'affilier à la fois à une section locale et à une section ou cellule d'entreprise.

Cela pose quelques soucis statutaires sur lesquels il faut se pencher. Tout d'abord, la cotisation devrait être répartie entre les deux sections. Cela n'a rien d'impossible à organiser. Surtout, il faut garantir que l'adhérent ne vote qu'une seule fois à chaque élection interne. Le cas échéant, il devrait donc désigner la section où exercer son droit de vote aux élections internes.